



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 22**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 12**

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

**Absents non représentés : 02**

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° 2024-06-26/14

**Objet :** adhésion à la Centrale d'achats du Groupement d'Intérêt Public Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR PROPOSITION DU MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

**VU** le bulletin d'adhésion à la centrale d'achats du RESAH, annexé à la présente délibération,

**VU** le projet de convention de service d'achat centralisé, annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** que le « Réseau des acheteurs hospitaliers » (ci-après « RESAH »), est un groupement d'intérêt public national (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats des pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans le secteur sanitaire, médico-social et social. Le GIP agit dans le cadre des domaines d'activités suivants : le centre de ressources et d'expertise doté d'un guichet de l'acheteur hospitalier responsable, d'un centre de formation, d'une activité de publication et d'outils de digitalisation de la fonction achat et logistique, et la centrale d'achat,

**CONSIDÉRANT** que créé en 2007 pour appuyer initialement la mutualisation des achats dans le secteur sanitaire, médico-social et social, le RESAH élargit progressivement l'offre de sa centrale d'achat public destinée aux collectivités territoriales, et qu'avec plus de 2,8 milliards d'euros d'achats pour l'exercice 2023, le GIP RESAH est un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics,

**CONSIDÉRANT** que la centrale d'achat du RESAH propose ainsi la mise à disposition de plus de 5 700 accords-cadres ou marchés conclus avec 1 000 fournisseurs et relevant de 12 familles d'achat : produits de santé, biologie, environnement du patient, biomédical, services généraux, hôtellerie, restauration, bâtiment et énergie, mobilité, logistique, systèmes d'information, prestations intellectuelles,

**CONSIDÉRANT** que l'accès aux prestations de service d'achat centralisé du RESAH est réservé aux adhérents de la centrale d'achat, et qu'un adhérent ne peut bénéficier d'une offre du catalogue de la centrale d'achat qu'en y « adhérant », moyennant une contribution financière,

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite adhérer à la centrale d'achat du RESAH, pour pouvoir disposer des offres de son catalogue, ce qui présente l'avantage de pouvoir élargir le nombre de sociétés qu'elle peut consulter tout en bénéficiant de tarifications déjà négociées, notamment dans le domaine des systèmes d'information,

**CONSIDÉRANT** que par ailleurs, la Commune souhaiterait d'ores et déjà adhérer à l'offre 2021-047 « Solutions et infrastructures de téléphonie », pour laquelle la contribution financière s'élève à 1 500€,

Délibération n° 2024-06-26/14

Objet : adhésion à la Centrale d'achats du Groupement d'Intérêt Public Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

---

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion serait destinée à faire bénéficier la Commune de tarifs avantageux pour faire changer l'élément central de raccordement de toutes les fibres optiques de la Commune, dans le cadre de l'accord-cadre mono-attributaire n° 2021-047-001 portant sur la « *Fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes* »,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),**

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat du RESAH.

**APPROUVE** le versement de la cotisation pour 2024 pour l'adhésion à ladite centrale d'un montant de 600 €.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion, et notamment le bulletin d'adhésion joint en annexe à la présente délibération.

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'offre de la centrale d'achat « 2021-047 « *Solutions et infrastructures de téléphonie* », en vue de bénéficier de l'accord-cadre mono-attributaire n° 2021-047-001 portant sur la « *Fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes* ».

**APPROUVE** le versement de la contribution financière pour l'adhésion à ladite offre d'un montant de 1 500 €.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'adhésion à cette offre, et notamment la convention de service d'achat centralisé annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à adhérer à toute offre de la centrale d'achat et à signer les documents correspondants, et à verser les contributions financières y afférentes.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*